

INFORMATION SUR LE PRODUIT PI 005

Amiran® - verre antireflet

Instructions de manutention destinées aux vitriers

Recommandations concernant la manutention d'AMIRAN®

AMIRAN® est un verre traité antireflet par un procédé d'immersion destiné au vitrage des vitrines et autres domaines d'application similaires. Il s'agit d'un traitement antireflet dans les longueurs d'onde de la lumière visible basé sur un système d'interférences optiques multicouches.

L'utilisation de verre antireflet **AMIRAN®** est soumise aux mêmes réglementations techniques que celles des verres sans revêtements, sous réserve que le dispositif antireflet soit traité de manière appropriée.

AMIRAN® est un produit technique destiné aux vitrages du bâtiment. Il est susceptible de présenter les caractéristiques admissibles n'altérant pas la fonctionnalité du produit.

Dans certaines conditions d'éclairage et angles d'observation, on peut constater de légères variations de la réflexion résiduelle et éventuellement de légers effets parasites liés aux conditions de fabrication et ne constituant pas un motif de réclamation.

Recommandations de planification

AMIRAN® doit être protégé contre les eaux pluviales drainées par une façade. Sur les façades en béton ou clinker, il convient d'éviter à l'aide d'une construction appropriée, que du crépi, du mortier ou de l'eau de pluie enrichie par des composants en béton entre en contact avec le verre.

En cas de risque que des passants «passent à travers la vitre», Il convient de signaler la vitre **AMIRAN®**. Cela peut par exemple être réalisé à l'aide de logos d'entreprises suspendus directement derrière la vitre.

Lors de la planification, il convient de s'assurer que la couche **AMIRAN®** n'est soumise à aucune substance abrasive en provenance de l'environnement (il peut notamment s'agir de: poussières industrielles abrasives). Il convient également d'éviter les méthodes de nettoyage abrasives dans l'environnement des vitres (par ex. décapage par sablage).

Montage

Avant et pendant le montage, il convient de s'assurer que les surfaces vitrées comportant un revêtement ne subissent aucun dommage mécanique. Lors du transport, déchargement, stockage et de la pose, il convient de veiller à utiliser des supports, couches intercalaires, ventouses, outils, etc. propres.

AMIRAN® doit être entreposé jusqu'au montage dans des locaux secs – avec du papier exempt d'acide en qualité de couche

intercalaire. Lors de la réalisation de l'étanchéité, par ex. à l'aide de silicone, il convient de veiller à ce qu'il n'y ait pas de traces de produit à la surface de la vitre. Enlever immédiatement tout résidu éventuel! Pendant la période de construction, il convient d'éviter les souillures, p. ex. par des projections de chaux, de béton ou de ciment. Ces liants corrodent la surface du verre et provoquent des taches indélébiles. Si malgré toutes ces précautions, des projections devaient atteindre la surface du verre, il ne faut en aucun cas les laisser dessécher ou durcir, mais les enlever immédiatement en utilisant beaucoup d'eau. Il convient de veiller à ne endommager mécaniquement la surface du verre par des grains de sable lors du lavage à l'aide d'éponges ou de chiffons. Il est recommandé de ne poser le verre antireflet **AMIRAN®** qu'en fin de chantier pour éviter tout endommagement par les autres corps de métiers (par exemple entreprises de crépissage). Si **AMIRAN®** est déjà posé pendant la phase de construction, les vitrages doivent être protégés par des mesures appropriées (p; ex. films de protection – pas de films autocollants).

Nettoyage

Afin de conserver l'aspect attractif de vos vitrages extérieurs antireflet, ils doivent être nettoyés régulièrement. La fréquence de nettoyage dépend du site d'implantation ainsi que du degré d'encrassement.

Les souillures normales s'éliminent au moyen des procédés humides traditionnels à l'eau, à l'aide d'une éponge, d'un chiffon et d'une raclette ou d'une peau de chamois. Il convient d'ajouter exclusivement des détergents neutres sans produits abrasifs à l'eau (p. ex. Pril, Ajax Glasrein, Sidolin Glasreiniger, alcool ou produits similaires).

Les taches tenaces (par ex. résidus de peinture ou de colle, taches de goudrons, etc.) doivent être éliminées à l'aide de solvants appropriés comme l'alcool, l'acétone, le dilutif ou l'éther de pétrole. À cet égard, il convient de veiller à ce que les matériaux d'étanchéité du vitrage ne soient pas attaqués.

Il est recommandé de ne pas coller d'autocollants ou de films décoratifs sur AMIRAN®, étant donné que leur enlèvement ultérieur pourrait endommager les couches.

Lorsque les mesures de nettoyage préconisées ne suffisent pas à rendre le vitrage propre, il convient de contacter le fabricant du verre.

Produits de nettoyage inappropriés

Tous les détergents fortement alcalins ainsi que les acides, notamment l'acide fluorhydrique ou les détergents fluorés attaquent les surfaces du verre antireflet et provoquent des dommages corrosifs irréparables. Les détergents agressifs comme les produits abrasifs, détergents contenant des substances abrasives, éponges abrasives, la paille de fer ou les matériaux comportant des filaments métalliques sont inappropriés, au même titre que les produits à base de silicone.

Ne pas utiliser de lames!

Le passage de lames peut provoquer des traces de rayures dans la surface traitée du verre. En cas de non-respect des présentes consignes de traitement, le fournisseur décline toute garantie ou responsabilité.

Fiches d'information complémentaires

Les consignes de nettoyage sont à votre disposition pour transmission aux maîtres d'ouvrage.